

## COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL

REFERENCES	OR / FG	
DATE DE LA REUNION	Jeudi 20 février 2025	
	<p><u>PRESENTS</u></p> <p><b>Membres</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Stéphane FRIOUX</b>, Adjoint au maire, Villeurbanne</li> <li>• <b>Aurélien LOIRE</b>, Adjointe au maire, Villeurbanne</li> <li>• <b>Morgane GUILLAS</b>, Conseillère Municipale Déléguée, Villeurbanne</li> <li>• <b>Corinne SUBAI</b>, Conseillère Métropole de Lyon</li> </ul> <p><b>Invités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Florent GIRAUD</b>, directeur, ENM</li> <li>• <b>Philippe GRAMMATICO</b>, directeur adjoint, ENM</li> <li>• <b>Cathy PRAEGER</b>, responsable administratif et financier, ENM</li> <li>• <b>Clémence Coquard</b>, responsable vie scolaire, ENM</li> <li>• <b>Clara GIROUSSE</b>, responsable des actions culturelles et de l'accueil des publics, ENM</li> <li>• <b>Sylvie COINTET</b>, coordination territoriale, ENM</li> <li>• <b>Onilalao RAJAONARIVÉLO</b>, secrétaire de direction, ENM</li> </ul>	<p><u>EXCUSES</u></p> <p><b>Membres</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Cédric VAN STYVENDAEL</b>, Maire, Villeurbanne</li> <li>• <b>Hugo DALBY</b>, Conseiller Métropole de Lyon</li> <li>• <b>Gaëtan CONSTANT</b>, Adjoint au maire, Villeurbanne</li> <li>• <b>Caroline LAGARDE</b>, Conseillère Métropole de Lyon</li> <li>• <b>Anne REVEYRAND</b>, Conseillère Métropole de Lyon</li> </ul> <p><b>Invités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>HORREIN-BEFFY Adélaïde</b>, directrice de la Culture, Métropole de Lyon</li> <li>• <b>Cédric VIDAL</b>, Chargé de mission, Métropole de Lyon</li> <li>• <b>Noëlle SCARAFIA</b>, trésorière municipale de Villeurbanne</li> <li>• <b>Florent BRUYAS</b>, DRH Mairie de Villeurbanne</li> <li>• <b>MEYER Simon</b>, directeur Actions Culturelles, ville de Villeurbanne</li> <li>• <b>Alain BOISSIN</b>, responsable technique, ENM</li> </ul>
	La séance débute à 18 :40	
	Lieu : en PRESENTIEL	

Monsieur Stéphane Frioux attribue le pouvoir : quatre membres du SMG de l'ENMDAD sont présents et quatre pouvoirs sont attribués, soit **huit membres représentés**.

Membres	Présents	Excusés	Pouvoir attribué à
CONSTANT Gaëtan		X	Madame GUILLAS
DALBY Hugo		X	Madame LOIRE
FRIOUX Stéphane	X		
GUILLAS Morgane	X		
LAGARDE Caroline		X	
LOIRE Aurélie	X		
REVEYRAND Anne		X	Madame SUBAÏ
SUBAI Corinne	X		
VAN STYVENDAEL Cédric		X	Monsieur FRIOUX
<b>TOTAL : 8 membres représentés</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>4</b>

#### Points divers :

- Validation du compte-rendu du Comité Syndical du 16 décembre 2024
- Conventions signées par le Président depuis le dernier comité syndical :
  - Convention de partenariat avec le Centre National de la Danse (CND)
  - Convention d'occupation précaire avec l'association ANMAM pour l'organisation de la rencontre des professionnels des métiers de l'accompagnement musical
  - Convention de partenariat avec le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) de Lyon

#### Projet de Délibération n°2500 : Débat d'Orientation Budgétaire

Après un bilan budgétaire de l'exercice 2024, les orientations budgétaires relative à l'exercice 2025 sont présentées.

➔Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.

#### Projet de Délibération n°2501 : Remises Gracieuses

Il est proposé aux membres de voter la remise gracieuse de cotisations pour 4 élèves au titre de l'année scolaire 2024-2025 selon les règles définies par la délibération numéro 2247 du 24 novembre 2022.

➔Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.

**Projet de délibération n°2502 : Convention d'accès et d'utilisation du Restaurant Municipal par le personnel de l'ENM pour l'année 2025**

La convention est établie pour permettre l'accès et l'utilisation par le personnel de l'ENM au restaurant municipal. Elle précise notamment la contribution financière du SMG aux repas de ses agents.

→Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.

**Projet de délibération n°2503 : Avenant à la Convention de partenariat avec le Théâtre de l'Iris pour l'année 2024-2025**

La convention avec le Théâtre de l'Iris conclue lors du CS du 17 octobre 2024 nécessite d'être modifiée afin de permettre à l'ensemble des groupes de niveau Eveil 3 de l'ENM de bénéficier de la spécialité Théâtre. Pour ce faire, il convient de rajouter 3 heures d'Eveil Théâtral aux 12heures initialement prévues pour l'année.

→Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.